

N° 2024-098

**FACTURATION EXCEPTIONNELLE POUR LES COURS DE DANSE  
PREMIER TRIMESTRE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025**

L'an deux mil vingt-quatre le 04 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne (donne pouvoir à Mme Evelyne FAGGIANELLI), PAVIET Rose (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), VILLIBORD Guillaume (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE)

Absents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, MARTINOD Marie  
M. TRAISSARD Robert

En exercice : 27	Présents : 20	Absents : 7	dont pouvoir : 4
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 15 mai 2024, les membres du conseil ont validé à l'unanimité les tarifs 2024-2025 de l'école de musique, théâtre et danse.

En raison de l'absence du professeur de danse, à la suite d'un accident, seuls cinq séances de cours auront pu être assurées sur le premier trimestre, contre douze initialement prévues.

La délibération n°2024-052 indique que la cotisation est due au titre de l'année complète, et payée en trois fois, sur titre de recette émis par les Versants d'Aime.

Il est donc proposé au conseil d'autoriser les Versants d'Aime à facturer uniquement les cinq séances effectuées sur le premier trimestre scolaire 2024-2025, selon les modalités suivantes :

